

# Campagne d'apprentissage 2018/2019 en Ile-de-France

## LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi

Octobre 2019

Entre juin 2018 et mai 2019, 67 120 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en Ile-de-France, dont 62 646 dans le secteur privé et 4 474 dans le secteur public.

La hausse du nombre de contrats d'apprentissage se poursuit donc (+4,9 %) mais à un rythme moins fort que lors de la précédente campagne (+ 8 % entre 2016/2017 et 2017/2018).

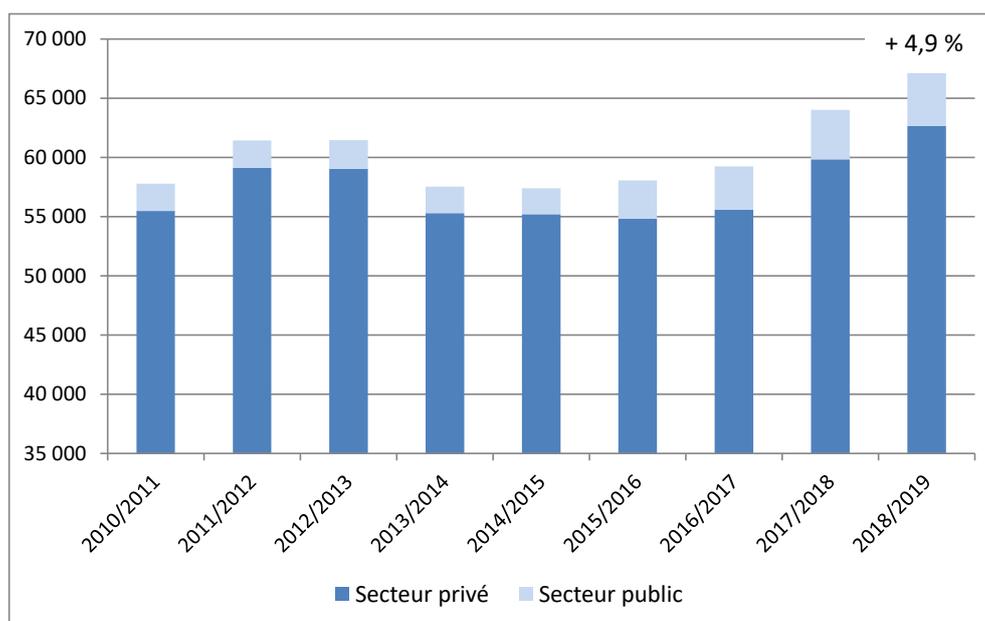
La progression est identique en France métropolitaine, où la hausse est toutefois plus accentuée pour les contrats dans le secteur privé (+5,1 % contre +4,7 % en Ile-de-France). La hausse est portée notamment par le recrutement d'apprentis plus âgés, à la faveur de l'expérimentation sur l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 30 ans, mais aussi par les recrutements toujours dynamiques à des niveaux de formation relevant de l'enseignement supérieur.

### L'apprentissage en hausse continue depuis 2015

Pour la quatrième campagne consécutive, le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés en Ile-de-France est en hausse. Ainsi, près de 10 000 contrats supplémentaires ont été conclus sur la dernière campagne par rapport à la période 2014/2015.

Le recours accru du secteur public à l'apprentissage explique en partie cette hausse : bien que minoritaire (6,7 % des contrats enregistrés), l'apprentissage dans le secteur public connaît ces dernières années une croissance plus forte que dans le secteur privé, ce qui conduit au doublement du nombre de contrats enregistrés dans le public en cinq ans.

### Flux par campagne des contrats d'apprentissage enregistrés en Ile-de-France



source : Tableau de bord des politiques de l'emploi - Dares - octobre 2019

## 30 709 établissements employeurs ont recruté des apprentis

Le nombre d'établissements franciliens employeurs d'apprentis a augmenté de presque 3 % par rapport à la campagne 2017/2018. Les établissements de moins de 20 salariés sont majoritaires et ont conclu 42 % des contrats de la campagne. Une forte proportion de contrats est conclue par des établissements d'au moins 250 salariés.

### Répartition des établissements employeurs d'apprentis, campagne 2018/2019

Taille des établissements employeurs	Part des établissements en %	Part des contrats en %
1-moins de 20 sal.	63,8	41,9
2-de 20 à 49 sal.	13,7	11,4
3-de 50 à 99 sal.	7,6	7,7
4-de 100 à 249 sal.	6,9	9,8
5-250 salariés et plus	5,8	28,2
non connu	2,1	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

source : Dares-Ari@ne septembre 2019 et SISMMO juillet 2018

champs : contrats enregistrés en IDF auprès d'employeurs franciliens du secteur privé

#### Note méthodologique

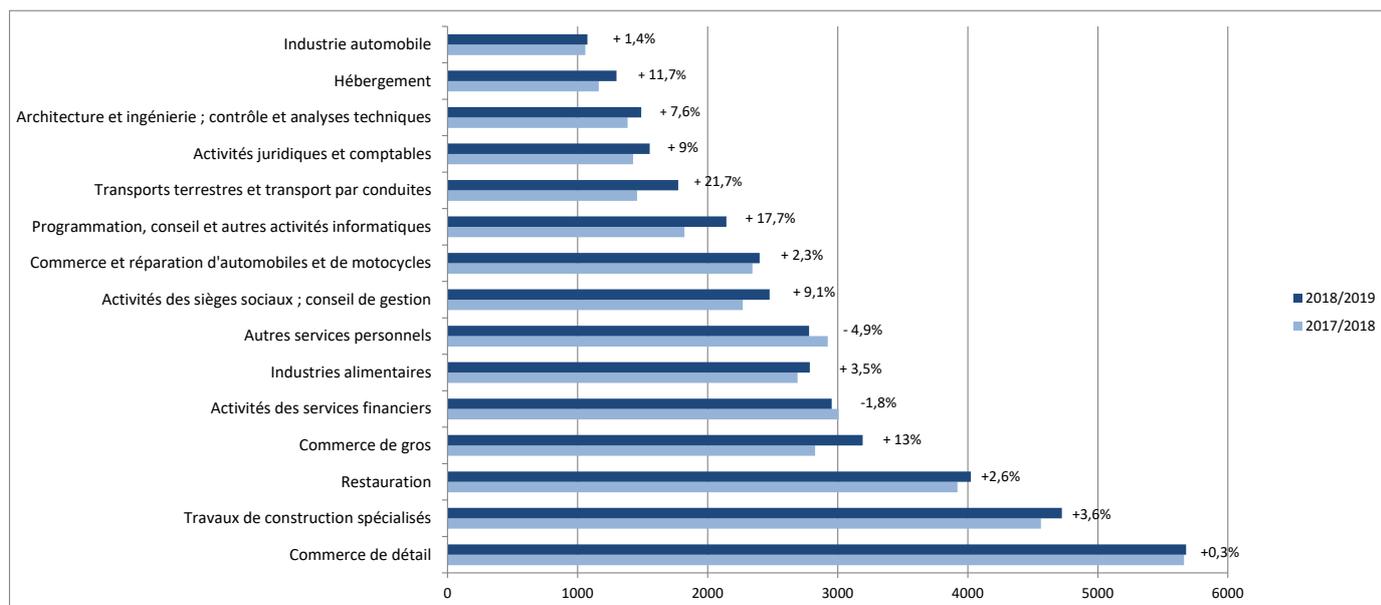
Contrairement aux notes réalisées par le SESE Ile-de-France sur les campagnes d'apprentissage des années précédentes, les données sur les effectifs ne sont plus issues de CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), dont la dernière parution date de 2015. Pour la présente note, la taille des établissements a été déterminée par un appariement de la base des contrats avec les données issues de SISMMO (Système d'information sur les mouvements de main d'œuvre). Ce système permet d'obtenir une information sur les effectifs des établissements via la Déclaration Sociale Nominative faite par les employeurs.

#### Fortes croissances des contrats dans les secteurs de l'informatique et du commerce de gros

Les principaux secteurs embauchant des apprentis dans la région ont accru leur recours à l'apprentissage. Le commerce est le secteur recrutant le plus grand nombre d'apprentis ; l'augmentation du nombre de contrats est en particulier tirée par le commerce de gros qui a conclu 13 % de contrats supplémentaires par rapport à la précédente campagne. L'apprentissage a également fortement progressé dans le secteur de l'informatique (+ 18 %) et des transports terrestres (+ 22 %).

Les exceptions notables à ce dynamisme de l'apprentissage sont les services personnels (coiffure, esthétique), en baisse de 5 % ainsi que les activités des services financiers qui, pour la première fois depuis de nombreuses années, ont conclu moins de contrats d'apprentissage que lors de la dernière campagne (- 2 %). En matière d'alternance, ce secteur est davantage tourné vers les contrats de professionnalisation dont le nombre y est deux fois plus élevé que celui des contrats d'apprentissage.

## Répartition des contrats d'apprentissage enregistrés, par principaux secteurs d'activité



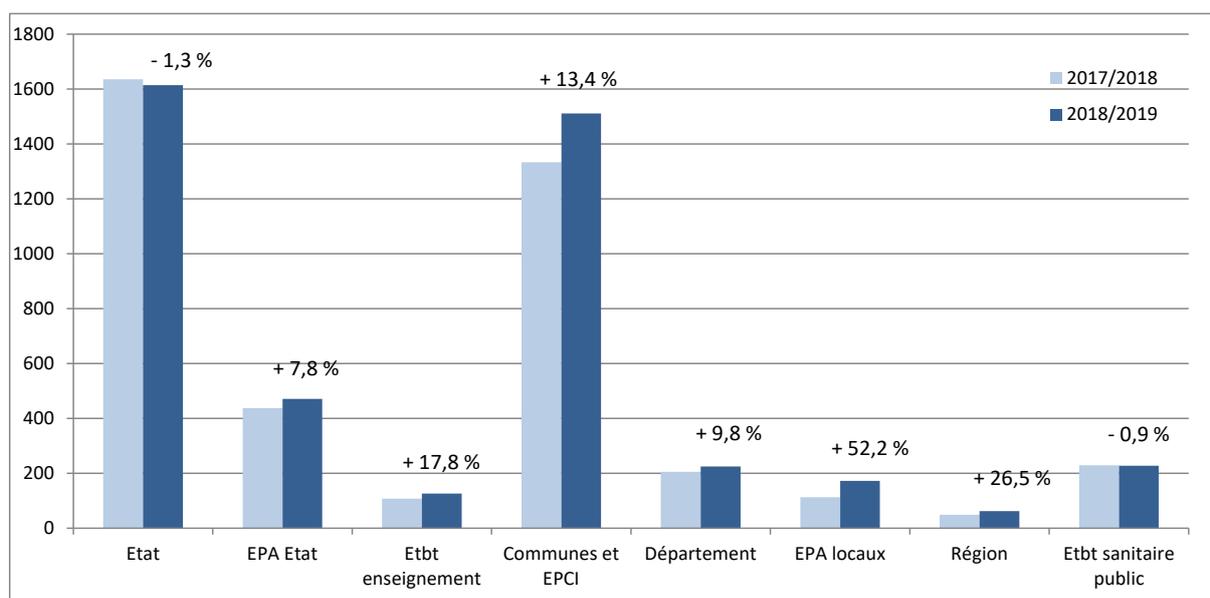
champ : contrats enregistrés en IDF auprès d'employeurs franciliens du secteur privé  
 source : Dares-Ari@ne septembre 2019 - traitement Direccte IDF Sese

La moitié des contrats sont conclus pour une durée comprise entre 13 et 24 mois, 40 % pour 12 mois ou moins. Les contrats d'un an sont plus fréquents dans le secteur public (47 %).

## De plus en plus d'apprentis dans les collectivités territoriales

Après quelques années de croissance du nombre d'apprentis dans les administrations de l'Etat, celles-ci ont diminué légèrement leur nombre de recrutements en 2018/2019, une baisse compensée cependant par les recrutements au sein des établissements publics nationaux. Ce sont principalement les communes et leurs groupements qui ont accru leur recours à l'apprentissage. En 2017/2018, 229 communes et 24 EPCI ont eu recours à l'apprentissage ; en 2018/2019, 247 communes et 28 EPCI ont embauché des apprentis.

## Contrats d'apprentissage enregistrés dans le secteur public, par catégorie d'employeur



champ : contrats enregistrés par la Direccte IDF entre juin 2017 et mai 2018  
 source : Dares-Ari@ne septembre 2019 - traitement Direccte IDF Sese

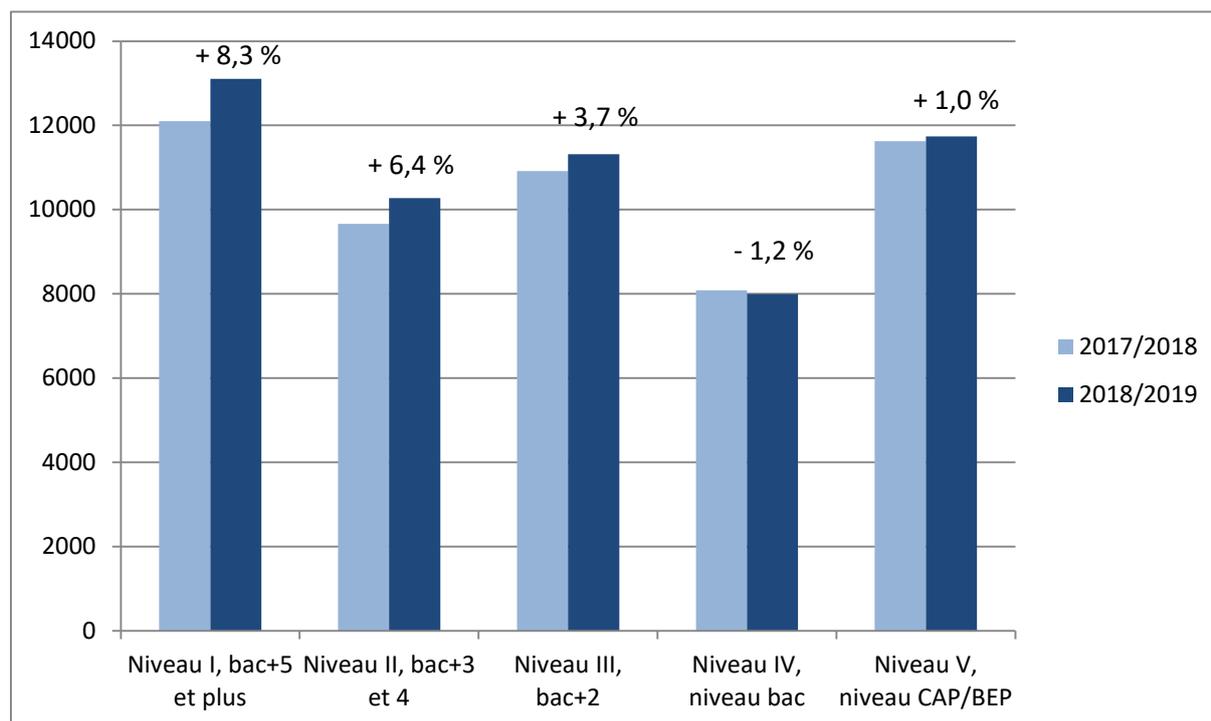
## 6 fois plus d'apprentis âgés de 26 à 30 ans par rapport à la précédente campagne

En avril 2017, l'Ile-de-France est entrée dans une expérimentation visant à repousser la limite d'âge d'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans, sans condition. Cette mesure a par la suite été reprise dans la loi en 2018, pour les 26-29 ans. Le nombre de contrats pour cette tranche d'âge en Ile-de-France a été multiplié par sept entre les campagnes 2016/2017 et 2018/2019. Représentant à peine 1 % des apprentis il y a deux ans, désormais les 26-30 ans constituent plus de 5 % des entrants en apprentissage.

Ce sont les étudiants qui ont principalement bénéficié de la hausse des contrats d'apprentissage. Avant la signature de leur contrat, 62 % des jeunes étaient élèves ou étudiants (1 point de plus que lors de la précédente campagne), 23 % étaient déjà en alternance. Les inactifs et demandeurs d'emploi sont en revanche moins nombreux à être entrés en apprentissage (- 5 % par rapport à 2017/2018).

Comme les années précédentes, de plus en plus de contrats concernent la préparation de diplôme de l'enseignement supérieur. Les niveaux I et II sont en progression de 7,4 % alors que les contrats préparant à un diplôme de niveau baccalauréat régressent légèrement (- 1,2 %). Les contrats préparant à un BTS ou à un diplôme de niveau équivalent ainsi que les niveaux CAP progressent plus modérément.

### Répartition des contrats d'apprentissage enregistrés, par niveau de diplôme préparé



champ : apprentis résidant en Ile-de-France et dont l'employeur est en Ile-de-France - Secteurs privé et public - Hors contrats conclus suite à rupture du précédent contrat d'apprentissage  
source : Dares-Ari@ne septembre 2019 - traitement Direccte IDF Sese

Parmi les spécialités de formation les plus représentées, celles qui ont connu le plus de croissance sont l'informatique (+ 16 % de contrats par rapport à 2017/2018), les ressources humaines (+ 11 %) et les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (+ 7 %). Les formations dans le commerce et la vente restent en tête des spécialités préparées avec 15 % des contrats, suivies des formations dans l'agro-alimentaire (8 %), de l'informatique et des spécialités des échanges (6 % chacune).

Par niveau de formation, les diplômés les plus préparés pour les contrats de cette campagne sont :

- Pour le niveau V : CAP Pâtissier
- Pour le niveau IV : baccalauréat professionnel Commerce
- Pour le niveau III : BTS Management des Unités commerciales
- Pour les niveaux I et II : diplômés de comptabilité-gestion

### **Le contrat d'apprentissage et ses évolutions suite à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en organisme de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a conclu son contrat.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a introduit plusieurs changements tenant aux conditions du contrat et à son financement. Parmi les changements entrés en vigueur au 01<sup>er</sup> janvier 2019 figurent notamment :

- l'extension de la limite d'âge pour les apprentis, passée de 26 à 29 ans ;
- la possibilité de conclure des contrats de 6 mois minimum au lieu de 12 mois auparavant ;
- la hausse de la rémunération des apprentis de moins de 21 ans en CAP ou en bac pro et création d'une aide financière pour le passage du permis de conduire ;
- l'assouplissement des conditions de rupture du contrat ;
- la libéralisation de la formation en permettant à tout organisme de formation de devenir centre de formation d'apprentis ;
- le remplacement des diverses aides financières par une aide unique réservée aux entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis préparant un diplôme de niveau IV ou V.

En Ile-de-France, cette réforme a d'ores et déjà conduit à la déclaration de **119 CFA** supplémentaires (au 17/09/2019), c'est-à-dire des organismes de formation, existants ou nouvellement créés, déclarant vouloir former des apprentis, sans toutefois que des sessions soient organisées dès 2019 ni qu'elles aient lieu exclusivement en Ile-de-France.

Quant à l'aide unique aux entreprises, au 1<sup>er</sup> semestre 2019, environ **1 000 contrats** y étaient éligibles dans la région (source DGEFP).

# Caractéristique des apprentis d'Ile-de-France, campagne 2018/2019

en %	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France
<b>répartition des apprentis franciliens par département de résidence</b>	14,5	14,3	13,9	12,2	10,6	12	10,9	11,7	<b>100,0</b>
<b>sexe</b>									
femme	49,6	38,6	40,6	42,8	44,9	42,8	42,9	42,5	<b>43,1</b>
homme	50,4	61,4	59,4	57,2	55,1	57,2	57,1	57,5	<b>56,9</b>
<b>âge</b>									
moins de 18 ans	6,6	25,4	20,7	18,0	11,4	14,0	15,4	20,4	<b>16,6</b>
de 18 à 20 ans	23,0	38,8	38,1	38,6	30,9	34,5	31,9	36,3	<b>34,0</b>
de 21 à 25 ans	61,4	31,9	36,9	38,6	51,0	44,3	45,5	38,5	<b>43,4</b>
de 26 à 30 ans	8,6	3,8	4,1	4,5	6,6	6,8	7,0	4,7	<b>5,7</b>
plus de 30 ans	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	0,2	<b>0,3</b>
<b>se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat</b>	0,8	0,5	0,5	0,7	0,5	0,7	0,5	0,4	<b>0,6</b>
<b>niveau de diplôme à l'entrée</b>									
aucun diplôme	8,2	19,3	16,2	15,3	10,8	14,1	14,2	16,7	<b>14,4</b>
niveau CAP/BEP	8,2	12,3	12,5	10,9	9,0	12,5	12,0	12,7	<b>11,2</b>
niveau Baccalauréat	22,9	34,6	35,0	33,0	30,1	33,2	29,9	32,8	<b>31,4</b>
niveau bac +2	16,4	20,5	18,1	22,8	19,1	20,4	19,1	20,0	<b>19,5</b>
niveau bac +3 ou 4	36,9	12,3	16,6	16,4	26,7	18,1	22,1	15,9	<b>20,7</b>
niveau bac +5 et plus	7,3	1,1	1,6	1,6	4,3	1,6	2,6	2,0	<b>2,8</b>
<b>Situation avant le contrat</b>									
Scolarité	64,6	62,7	61,8	63,9	63,2	57,4	60,6	62,0	<b>62,1</b>
En alternance	20,1	23,9	24,9	23,5	22,5	23,2	22,3	23,9	<b>23,0</b>
Demandeur d'emploi	3,6	3,3	3,0	3,1	3,4	5,7	3,9	3,4	<b>3,7</b>
Autres	11,6	10,1	10,3	9,4	10,9	13,6	13,2	10,7	<b>11,2</b>
<b>niveau de diplôme préparé</b>									
niveau CAP/BEP et mentions complémentaires	15,8	25,3	22,7	19,9	17,6	23,9	23,4	24,2	<b>21,6</b>
niveau Baccalauréat	10,1	16,5	17,1	15,5	12,0	16,1	13,9	16,1	<b>14,7</b>
niveau bac +2	13,4	25,6	23,4	23,4	18,7	21,1	18,9	21,8	<b>20,8</b>
niveau bac +3 ou 4	16,7	18,4	17,3	23,7	18,9	19,2	19,1	18,4	<b>18,9</b>
niveau bac +5 et plus	44,0	14,2	19,6	17,6	32,8	19,7	24,6	19,6	<b>24,1</b>
<b>formation préparée*</b>									
Commerce, vente	16,5	16,9	18,3	14,8	15,6	11,8	14,2	13,7	<b>15,4</b>
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	7,2	9,2	8,6	7,4	7,6	8,2	8,0	8,8	<b>8,1</b>
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	8,9	5,1	6,0	6,4	7,5	4,8	4,7	5,4	<b>6,2</b>
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	6,0	5,2	5,2	6,8	7,0	6,4	7,1	6,4	<b>6,2</b>
Comptabilité, gestion	4,2	4,6	4,6	4,5	5,9	6,6	4,5	6,7	<b>5,2</b>
Electricité, électronique	2,9	5,4	4,2	4,4	3,9	5,5	4,8	5,5	<b>4,6</b>
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	1,6	4,3	5,0	4,3	3,7	4,2	4,7	6,0	<b>4,2</b>
Finances, banque, assurances	5,3	3,5	2,6	3,5	4,6	5,0	4,0	3,4	<b>4,0</b>
Accueil, hôtellerie, tourisme	4,9	5,0	3,6	3,6	4,4	3,6	3,7	3,3	<b>4,0</b>
Santé	2,2	2,5	2,3	2,7	3,2	4,7	3,7	2,8	<b>2,9</b>
Moteurs et mécanique auto	0,9	3,8	3,7	3,3	2,2	2,4	2,8	3,2	<b>2,8</b>
Transport, manutention, magasinage	1,9	2,8	1,6	2,5	2,4	4,6	3,8	2,6	<b>2,7</b>
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	3,8	2,0	3,1	2,4	2,6	2,4	2,3	2,1	<b>2,6</b>
Energie, génie climatique	1,3	2,6	2,4	3,1	1,9	2,9	2,8	3,0	<b>2,5</b>

\*selon Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF 1994)

champ : apprentis résidant en Ile-de-France et dont l'employeur est en Ile-de-France - Secteurs privé et public - Hors contrats conclus suite à rupture du précédent contrat d'apprentissage / source : base Ari@ne - Dares - traitement Direccte IDF- Sese